

Service extérieur (FS)
 Index et état des articles
 17 janvier 2012

Article	Objet	Auteur	Proposition/ Revendication	État
6	Information	SCT	Paragraphe 6.02 – ajouter « accès électronique à la convention collective ».	en litige
9	Appréciation du rendement	SCT	L'employeur propose d'abaisser la norme requise pour qu'un fonctionnaire puisse être rapatrié d'une affectation pour cause de mauvais rendement.	en litige
		APASE	L'APASE a proposé une norme de révision en cas d'allégation de mauvais rendement, qui est conforme à la jurisprudence en la matière.	en litige
12	Durée du travail	SCT	12.01a) – modifier la durée du travail normale.	en litige
			12.01b) – modifier l'horaire flexible.	en litige
			12.03c) – modifier la période de préavis et l'horaire spécial.	en litige
15	Rappel au travail	APASE	15.01 – supprimer les exclusions relatives au rappel au travail par moyen électronique.	en litige
16	Disponibilité	SCT	16.02 et 16.03 – ajouter « facilement ».	en litige
		APASE	16.01 – supprimer les exclusions relatives au rappel au travail par moyen électronique.	en litige
			Supprimer 16.05b)	en litige
18	Déplacements	SCT	Ajouter 18.04d) – calcul de la période totale de déplacement.	en litige
			18.05b)(ii) et c) – modifier le quantum de 15 à 12 heures.	en litige
			18.06 – ajouter « ou à la demande de l'employeur et avec le consentement de la fonctionnaire ».	en litige
20	Indemnité de	SCT	L'employeur	en litige

Article	Objet	Auteur	Proposition/ Revendication	État
	départ		<p>propose de « plafonner » le montant de l'indemnité de départ à laquelle la fonctionnaire aurait droit au moment de la retraite au nombre de semaines accumulées au 30 juin 2011 ET DE SUPPRIMER DE LA CONVENTION COLLECTIVE LA DISPOSITION RELATIVE À L'INDEMNITÉ DE DÉPART EN CAS DE RETRAITE OU DE DÉMISSION. Les fonctionnaires recrutés après le 30 juin 2011 ne toucheraient pas d'indemnité de départ à leur retraite ou à leur démission avant le moment de la retraite. L'employeur a calculé que ces modifications à l'article portant sur l'indemnité de départ valent 0,75 % de la rémunération et il en a tenu compte dans sa proposition salariale. Le texte intégral de la proposition de l'employeur figure à la fin du présent tableau.</p>	
22	Congés annuels	SCT	<p>22.03 – libellé concernant l'indemnité de départ. L'employeur propose de modifier l'indemnité de départ mentionnée dans ce paragraphe. Le texte intégral de la proposition de l'employeur figure à la fin du présent tableau.</p>	en litige
28	Congé payé pour obligations	APASE	<p>Modifier l'alinéa 28.03e) de manière à inclure : (i) les</p>	en litige

Article	Objet	Auteur	Proposition/ Revendication	État
	familiales		activités scolaires.	
			Modifier l'alinéa 28.03e) de manière à inclure : (ii) la fermeture imprévue de l'école ou de la garderie.	en litige
			Modifier l'alinéa 28.03e) de manière à inclure : (iii) un rendez-vous avec un représentant juridique ou parajuridique pour des questions non liées à l'emploi, ou avec un représentant financier ou un autre représentant professionnel.	en litige
31	Congé de décès payé	APASE	Modifier l'alinéa 31.01a) de manière à faire passer le quantum du congé de décès de 5 à 7 jours consécutifs.	en litige
51	Réaffectation ou congé liés à la maternité	APASE	Modifier le paragraphe 51.03 de manière à ajouter la phrase suivante : « La fonctionnaire continuera d'avoir droit à sa rémunération et ses avantages sociaux réguliers en attendant la décision et pendant la période de modification de son emploi, de sa réaffectation ou de sa mutation. »	en litige
NOU-VEAU	Nouveaux articles	APASE	1- Proposition relative au PPSE : L'APASE propose que la durée du PPSE soit réduite à 18 mois afin de l'aligner sur les modifications apportées au PSG après la révision de la norme de classification. Nous proposons également, dans notre proposition salariale, que le taux de rémunération FS1 soit rajusté de manière à refléter le taux maximum de rémunération du PSG, conformément à l'engagement antérieur du SCT.	en litige

Article	Objet	Auteur	Proposition/ Revendication	État
			<p>Nous proposons que le PPSE soit intégré dans la convention collective pour empêcher que l'employeur ne modifie unilatéralement le programme.</p> <p>Nous proposons que le fonctionnaire doive achever avec succès le programme de perfectionnement avant d'être nommé à un niveau supérieur du groupe FS.</p>	
			<p>2- Politique relative au congé de maternité et au congé parental à l'étranger :</p> <p>L'APASE propose d'inclure cette politique dans la convention collective FS.</p>	
App. « A »	Groupe du service extérieur – Taux de rémunération annuels	SCT	<p>L'employeur a proposé une convention collective d'une durée de trois ans comportant des augmentations salariales avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011, comme suit :</p> <p>1,75% en vigueur le 1^{er} juillet 2011, 1,5% en vigueur le 1^{er} juillet 2012, 2% en vigueur le 1^{er} juillet 2013.</p> <p>À noter que l'économie de 0,75% résultant de la suppression de l'article relatif à l'indemnité de départ est répartie sur les première et dernière augmentations salariales.</p>	en litige
		APASE	<p>L'APASE a répliqué à la proposition salariale de l'employeur en proposant des augmentations salariales de 2,5% par année pour une convention collective d'une durée de trois ans.</p> <p>Le taux d'inflation</p>	en litige

Article	Objet	Auteur	Proposition/ Revendication	État
			<p>était de l'ordre de 2-3% au moment où nous avons présenté notre proposition, et les règlements dans la fonction publique hors de l'administration publique centrale s'élevaient à 2,5% ou plus. L'APASE a présenté une proposition visant à corriger les anomalies salariales qui existent pour le groupe FS.</p> <p>1- Nous demandons des échelons additionnels au niveau FS1 pour aligner le maximum sur celui du PSG. Le PSG a été abandonné depuis à cause du braconnage des ministères parrains avant que les participants au PSG n'achèvent le programme avec succès. Toutefois, la comparaison entre les deux groupes était toujours valable au moment de l'abandon du PSG.</p> <p>2- Nous cherchons à corriger l'anomalie salariale qui existe entre les fonctionnaires de niveaux CO2 et FS2 qui exécutent essentiellement le même travail à l'administration centrale. Un des principaux objectifs de la norme de classification FS était de corriger les anomalies salariales entre les groupes professionnels.</p> <p>3- Nous avons proposé un échelon additionnel pour les fonctionnaires de niveau FS4 afin d'aligner l'échelle de rémunération FS4 sur celle des</p>	

Article	Objet	Auteur	Proposition/ Revendication	État
			EX1; il s'agissait d'un objectif de la révision de la norme de classification FS, c.-à-d., offrir un cheminement de carrière autre que la catégorie EX	
NOU- VEAU	Nouveaux appendices	APASE	Nouvel appendice : L'APASE a proposé que la politique de télétravail de l'employeur soit intégrée dans la convention collective. Le SCT a avisé tous les agents négociateurs qu'il entend révoquer sa politique de télétravail. L'APASE considère la politique de télétravail comme partie intégrante de la solution pour les conjoints accompagnant leur partenaire agent FS en affectation outre-mer.	en litige